

SALBRIS

Bienvenue à la Dégingandée

Après avoir accueilli une sculpture sur l'ancienne île de la Sauldre, dans le cadre de la Biennale de Sologne 2015, Salbris participe de nouveau à la cinquième Biennale de Sologne, dans le cadre d'Artrimoine, parcours de sculptures monumentales dans seize communes de Sologne, de Dhuizon à Brinon-sur-Sauldre et de Marcilly-en-Villette à Mennetou-sur-Cher, du 1^{er} juillet au 17 septembre.

Installée à proximité du plan d'eau municipal en face du parc Albert Benoist, la Dégingandée, sculpture de Lionel Tonda, a été inaugurée le 3 juillet.

Né en 1971, Lionel Tonda a été pendant un an compagnon

du devoir à Tours et a travaillé dans des ateliers de forge en France et en Irlande. En 2002, il crée son propre atelier de forge à Tours, tout d'abord dans le cadre de l'artisanat et de la création de mobilier avant de laisser développer son imaginaire en s'adonnant à la sculpture, travaillant le métal tout en laissant agir sa spontanéité à partir de plaques d'acier déchirées, réchauffées, remodelées et patinées. « Lionel Tonda est le poète de l'étrange, ses œuvres mélangeant le mécanique et l'organique. », reconnaît Stanley Neff, commissaire de la Biennale de Sologne.

F.M.



A propos du site GIAT

Quelques mots de Jean-Pierre Albertini, ancien maire de Salbris, à propos de l'article paru dans le PETIT SOLOGNOT du 5 juillet au sujet de l'avenir du GIAT.

Tout d'abord je confirme évidemment ma satisfaction de voir ce projet revenir sur la scène erratique du développement économique local. Personne ne doute de la volonté du conseil départemental de voir aboutir un dossier dans lequel tous les acteurs se sont investis depuis maintenant plus de dix ans. Cependant je ne peux pas laisser suggérer encore aujourd'hui les responsabilités d'échecs qui en leur temps ont fait couler beaucoup d'encre.

Le supposé excès d'impatience du maire de l'époque, par exemple, est plutôt à mettre sur le compte des opposants au projet qui souhaitaient son échec, parfois d'ailleurs encouragés par des élus locaux dont je peine encore aujourd'hui à

saisir les motivations. Je rappelle, d'ailleurs, qu'au-delà de la crise financière mondiale, contemporaine de la mise en oeuvre du projet, il suffit de lire les conclusions du tribunal administratif d'appel de Nantes, qui sont consultables, pour constater que les problèmes rencontrés relèvent plutôt d'erreurs à caractère administratif ou de montage de dossiers qui ne relevaient pas de la responsabilité de la commune de Salbris.

Quant au supposé contentieux avec les voisins du projet il ne reposait que sur leur arrogance et leur souhait annoncé de s'opposer au projet, et, sur ce sujet je rappelle que la ville de Salbris n'a pas fait l'objet de la moindre procédure.